

## AL-KA

Société à Responsabilité Limitée au capital de 500 euros  
Siège Social : 2, rue de l'Église, 68850 STAFFELFELDEN  
830 320 925 R.C.S MULHOUSE

### PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 20 MAI 2024

Le 20 mai 2024 à 10 heures

Les associés de la société AL-KA, société à responsabilité limitée au capital de 500 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, 2, rue de l'Église, 68850 STAFFELFELDEN, sur convocation de la Gérance.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Michel CETINER, co-Gérant associé de la Société.

#### SONT PRESENTS :

Monsieur Michel CETINER

45 parts sociales  
(Numérotation : 6 à 50)

Madame Thérèse CETINER

5 parts sociales  
(Numérotation : 1 à 5)

**Total des parts détenues par les associés présents**

**50 parts détenues**

Les associés présents possédant 50 parts sociales sur les 50 parts sociales composant le capital social, l'Assemblée Générale réunit donc le quorum exigé par la loi et les statuts pour pouvoir valablement délibérer. En conséquence, elle est déclarée régulièrement constituée.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés dans les conditions prévues par les statuts ;
- Les statuts de la Société ;
- Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale.

Le Président de séance déclare que tous les documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition, au Siège Social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, le Président de séance rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR

##### DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

- Agrément des nouveaux associés
- Démission des co-gérants et nomination du nouveau gérant

#### DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

- Modification de la dénomination sociale
- Modification des statuts concernant la dénomination sociale
- Modification des statuts concernant la répartition du capital social

#### DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président de séance déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

---

#### DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

---

##### **RESOLUTION : AGREMENT D'UN NOUVEL ASSOCIE (Monsieur Hakan DUZ)**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de l'intention de :

- Madame Thérèse CETINER de céder en pleine propriété cinq (5) parts sociales de notre société AL-KA lui appartenant, intention qui a été notifiée par courrier adressé en LRAR à chacun des associés et à la société ;
- Monsieur Michel CETINER de céder en pleine propriété vingt et une (21) parts sociales de notre société AL-KA lui appartenant, intention qui a été notifiée par courrier adressé en LRAR à chacun des associés et à la société ;

Au profit de Monsieur Hakan DUZ ;

Déclare agréer, conformément aux statuts de la société, Monsieur Hakan DUZ en qualité de nouvel associé et procéder à la modification corrélative des statuts sous condition suspensive de la réalisation effective de la cession décrite ci-dessus.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

##### **RESOLUTION : AGREMENT D'UN NOUVEL ASSOCIE (Monsieur Emrah AYVERDI)**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de l'intention de :

- Monsieur Michel CETINER de céder en pleine propriété vingt-quatre (24) parts sociales de notre société AL-KA lui appartenant, intention qui a été notifiée par courrier adressé en LRAR à chacun des associés et à la société ;

Au profit de Monsieur Emrah AYVERDI ;

Déclare agréer, conformément aux statuts de la société, Monsieur Emrah AYVERDI en qualité de nouvel associé et procéder à la modification corrélative des statuts sous condition suspensive de la réalisation effective de la cession décrite ci-dessus.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **RESOLUTION : DEMISSION DES CO-GERANTS & NOMINATION DU NOUVEAU GERANT**

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Michel CETINER et de Madame Thérèse CETINER de leurs fonctions de co-gérants, prenant effet ce jour.

Elle décide en conséquence de nommer, à compter de ce même jour, Monsieur Hakan DUZ, domicilié 11 rue de la Marne 68400 RIEDISHEIM, en qualité de gérant de la Société. Monsieur Hakan DUZ déclare accepter les fonctions de co-gérant et ne faire l'objet d'aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

---

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

---

## **RESOLUTION : CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE**

L'Assemblée Générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société, qui sera désormais la suivante : A-MED

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

## **RESOLUTION : MODIFICATION DES STATUTS CONCERNANT LA DENOMINATION SOCIALE**

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'Article 3 DENOMINATION des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

### **ARTICLE 3 DENOMINATION**

*La dénomination sociale est : A-MED*

*Dans tous les actes et les documents émanant de la société, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots " société à responsabilité limitée " ou des initiales "S.A.R.L." et de l'énonciation du montant du capital social.*

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

\* \*

\*

**Interruption de séance à 10 heures 15  
Réalisation de la cession de titres décrite ci-dessus  
Reprise de la séance à 10 heures 30**

\* \*

\*

## **RESOLUTION : MODIFICATION DES STATUTS CONCERNANT LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL**

En conséquence de la cession de parts sociales, dont un exemplaire original est remis à la société, et de la décision de la résolution précédente, l'article 7 des statuts est modifié de la manière suivante :

«

## **ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à la somme de cinq cents euros (500 euros) et divisé en cinquante (50) parts sociales toutes de même catégorie, d'une valeur nominale de dix euros (10 euros), chacune numérotée de 1 à 50, souscrites en totalité, intégralement libérées et attribuées comme suit :

|                                           |                   |
|-------------------------------------------|-------------------|
| Monsieur Hakan DUZ<br>Numérotation : 1-26 | 26 parts sociales |
|-------------------------------------------|-------------------|

|                                                |                   |
|------------------------------------------------|-------------------|
| Monsieur Emrah AYVERDI<br>Numérotation : 27-50 | 24 parts sociales |
|------------------------------------------------|-------------------|

|                |                          |
|----------------|--------------------------|
| <b>TOTAL :</b> | <b>50 parts sociales</b> |
|----------------|--------------------------|

»

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

---

### DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

---

## **RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES**

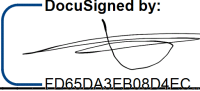
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Gérance ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

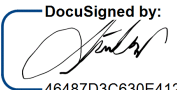
**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

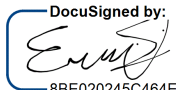
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés présents.

DocuSigned by:  
  
D22F667CAD6A41C...  
Madame Thérèse CETINER

DocuSigned by:  
  
ED65DA3FB08D4EC...  
Monsieur Michel CETINER  
(Le Président de séance)

DocuSigned by:  
  
46487D3C630E412...  
Monsieur Hakan DUZ

DocuSigned by:  
  
8BE020245C464EE...  
Monsieur Emrah AYVERDI